



## APPEL A MANIFESTATION D'INTERET 2019 – SOUTIEN AUX FILIERES FAVORABLES

**« Mise en place de cultures énergétiques à Bas Niveau d'Impact sur la ressource en eau »**



**COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD ALSACE LARGUE**

7, rue de Bâle 68210 Dannemarie

La CCSAL se mobilise depuis plusieurs années pour la construction d'un projet de territoire qui permet de protéger la ressource en eau dans sa globalité. En effet, le territoire du Sud Alsace Largue rencontre diverses problématiques liées à l'eau, accentuées par les phénomènes climatiques (orages violents, sécheresse) : phénomènes de ruissellement, érosion, coulées de boues ; mais aussi problématiques de qualité des eaux dans certaines communes.

Protéger la ressource en eau nécessite la prise en compte des intérêts d'acteurs divers et variés et l'émergence de réflexions collectives, afin de faire naître des projets fédérateurs avec un réel impact. Ainsi, divers projets sont en cours sur le territoire de la CCSAL, mais aussi de façon plus globale à l'échelle du Sud Alsace : création d'une marque de territoire pour les produits issus d'un élevage d'animaux nourris à l'herbe, développement d'une plateforme numérique agricole, mise en place d'un réseau d'éco-jardiniers, actions diverses mises en place dans le cadre du Gerplan, etc...

Actuellement, deux projets de méthanisation sont en cours de réalisation sur le territoire de la CCSAL : un projet à Traubach-le-Bas, ainsi qu'un projet à Gommersdorf, qui regroupent respectivement 6 et 8 structures agricoles. Les deux collectifs d'agriculteurs concernés par ces projets s'appuient sur le bureau d'étude OPALE, spécialisé dans la génération et la conception de projets collaboratifs d'énergies renouvelables.

Ces deux projets de méthanisation doivent permettre d'assurer une activité et un revenu complémentaires aux agriculteurs engagés dans la démarche, tout en préservant l'environnement et la ressource en eau. C'est dans cet objectif que la CCSAL a proposé aux éleveurs concernés par ces projets de méthanisation, la réalisation d'études et d'essais agronomiques pour la mise en place de cultures énergétiques et à Bas Niveau d'Impact (BNI) sur la ressource en eau. Ces études, financées par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et la Région Grand Est, sont pilotées par la CCSAL et réalisées par la Chambre d'Agriculture d'Alsace.

## I. Objectifs du projet

La CCSAL a élaboré ce projet de mise en place de cultures énergétiques et BNI. Il a été défini en collaboration avec les deux collectifs d'agriculteurs concernés par les projets de méthanisation. Ainsi, il vise différents objectifs, à la fois agricoles et liés à la ressource en eau :

- **Protéger la ressource en eau dans sa globalité** : le projet présenté participe à répondre aux problématiques liées à la ressource en eau par la mise en place de cultures à BNI adaptées au territoire au niveau de zones prioritaires (alimentation en eau potable, érosion). Il fait partie intégrante du grand cycle de l'eau ;
- **Mettre en place des cultures ne nécessitant pas de produits phytosanitaires à proximité des habitations et des lieux accueillant du public**, afin de répondre à la demande des riverains, de plus en plus forte à ce sujet. Cela permet de participer à l'aménagement du territoire en favorisant les ceintures vertes autour des villages et apporte une solution aux agriculteurs au niveau des Zones de Non Traitement (ZNT) à proximité des habitations ;
- **Produire de l'énergie renouvelable à partir de plantes favorables à l'eau**, et ainsi participer à la transition énergétique du territoire ;
- **Innover en expérimentant** l'implantation de cultures énergétiques, conciliant la rentabilité économique des exploitations agricoles et la préservation de l'environnement ;

- **Participer à l'émergence de nouveaux modèles économiques** qui permettent de diversifier, pérenniser et sécuriser financièrement les exploitations et d'encourager les créations ou reprises d'exploitations. En effet, la pyramide des âges de la population agricole tend à s'inverser, avec plus de la moitié des exploitants agricoles du territoire âgés de plus de 46 ans. La transmission des exploitations sera nécessaire au maintien de l'agriculture du territoire, et notamment de l'élevage, activité indispensable à la protection de la ressource en eau par le maintien des surfaces en herbe.

Une transmission des exploitations d'élevage ne pourra se faire qu'en rendant le métier d'éleveur attrayant pour les éventuels repreneurs : existence de filières organisées et de débouchés valorisants, viabilité économique des exploitations, possibilités de diversification grâce à des outils complémentaires à l'élevage dont la méthanisation fait partie.

## II. Caractéristiques du projet

La phase d'étude du projet est une étape préalable essentielle à la mise en place sur le territoire de cultures adaptées à la fois à la méthanisation et à la protection de l'eau. Elle doit permettre de :

- **Lister et détailler les plantes à BNI pouvant être valorisées par la méthanisation et adaptées au territoire** : cette liste sera élaborée à partir de données bibliographiques existantes, mais aussi à partir **d'essais agronomiques à mettre en place sur le territoire**.
- **Etudier le parcellaire des exploitations pour localiser les zones à enjeux où peuvent être implantées ces plantes** : les zones à identifier pour privilégier l'implantation des cultures BNI sont les zones de captage ou proche des cours d'eau, ainsi que celles à risques érosifs (zones sujettes au ruissellement ou aux coulées de boues, zones inondables). **Ces plantes ne devront pas être implantées en remplacement de zones herbagères mais en remplacement de cultures à fort niveau d'intrants type maïs et autres grandes cultures**.
- **Etudier les caractéristiques et besoins techniques et financiers nécessaires à l'implantation de telles cultures**. Il s'agit de cerner l'ensemble des besoins techniques et financiers nécessaires à l'implantation de ces cultures BNI.

Ces études et essais agronomiques sont réalisées par **la Chambre d'Agriculture d'Alsace**, en collaboration constante avec les différents partenaires du projet. Les essais porteront essentiellement sur deux cultures pérennes : la silphie et le miscanthus immature, c'est-à-dire récolté précocement. Des rotations courtes de cultures annuelles (3 cultures sur 2 ans) seront également implantées, conduites sans produits phytosanitaires et permettant une bonne couverture du sol.

### III. Calendrier du projet

Le projet présenté est issu de la concertation entre les agriculteurs engagés dans les deux projets de méthanisation du territoire et la CCSAL. Ce projet d'étude repose sur les étapes prévisionnelles suivantes :

Etapes du projet	Calendrier
Validation des parcelles, planification des cultures (essais)	Octobre 2019-avril 2020
Essais agronomiques	Avril 2020-octobre 2021
Réalisation d'un inventaire des cultures pouvant être implantées	Avril 2020-décembre 2021

Le rendu de l'étude menée avec l'organisme prestataire est attendu pour décembre 2021, à savoir un inventaire détaillé des cultures et systèmes de cultures pouvant être implantées sur le territoire, à vocation à la fois énergétique (méthanisation) et environnementale (protection de la ressource en eau).

### IV. Impact attendu en termes de développement des systèmes ou cultures à bas niveau d'impacts

Le projet présenté doit conduire à la mise en place des cultures pour lesquelles un débouché énergétique est existant sur le territoire. Les impacts attendus sont multiples :

- La mise en place de cultures BNI au niveau de zones à enjeux « eau » entraîne une amélioration de la qualité de l'eau par la **diminution de l'utilisation d'intrants chimiques**, et participe à la lutte contre les phénomènes d'érosion et de coulées de boue grâce à la **couverture des sols et au caractère pérenne** de certaines cultures comme la silphie. Une localisation judicieuse de ces cultures permettra de répondre au mieux aux enjeux de protection de l'eau. De plus, les niveaux des nappes phréatiques sud-alsaciennes sont de plus en plus souvent au-dessous des niveaux moyens antérieurs. Les cultures dont traite ce projet sont pérennes, et nécessitent un travail du sol simplifié, ce qui facilite l'infiltration de l'eau issue des précipitations dans les sols, et favorise ainsi la recharge des nappes.
- Le projet a aussi un impact agricole, économique et social puisqu'il permet aux agriculteurs concernés de diversifier les cultures de leur assolement et d'apporter de la matière aux méthaniseurs. Il participe ainsi à la sécurisation financière de leur exploitation par le **soutien à l'activité complémentaire de méthanisation**. Cet impact financier sera plus ou moins important, en fonction du type de plantes implantées, de sa place dans la rotation (culture principale ou dérobée), et de son pouvoir méthanogène.
- A l'échelle territoriale, ce projet s'inscrit dans la **démarche globale de protection de la ressource en eau de la CCSAL**. Il participe au développement et complète les projets en cours – *contrat de territoire « Eau et Climat », contrat de solutions de la commune de Montreux-Vieux, soutien à la filière herbe par la mise en place d'une marque de territoire, Gerplan, réseau des éco-jardiniers, introduction de produits locaux en restauration collective* - et s'intègre à un ensemble cohérent, concerté et pertinent au niveau du territoire. Ce projet permet aussi à la CCSAL de mettre en valeur le travail des agriculteurs par rapport à la protection de l'eau.

Contact projet :

*Communauté de Communes Sud Alsace Largue*

*WAGNER Fanny, Agent de développement*

*03 89 07 53 15*

*f.wagner@sudalsace-largue.fr*